

Commission de gestion

Préavis municipal n° 6/2017 Rapport sur les comptes 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion, composée de :

- Monsieur **David Goy**, président,
- Monsieur **Sébastien Fabre**,
- Monsieur **René Parrat**,
- Monsieur **Yves Trottet**, et
- Monsieur **Pascal Berchier**,

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 6/2017 portant sur les comptes 2016.

1. Préambule

La Commission s'est réunie une première fois le 24 avril 2017 pour rencontrer la Municipalité in corpore ainsi que la boursière, Mme Nijenhuis, et leur poser leurs questions sur les comptes 2016. Le Commission tient à remercier les membres de la Municipalité et la boursière pour leurs explications claires et leur disponibilité.

Le 1^{er} mai, la Commission a reçu la visite d'Olivier Berthoud, venu expliquer une nouvelle fois le fonctionnement de la péréquation. Puis elle a travaillé à la rédaction du présent rapport.

2. Commentaires sur les comptes 2016

110.318

Les frais seront-ils budgétés plus tard dans le temps? Non, tout n'a pas pu entrer dans les comptes 2016, il y a eu moins de frais d'avocat que prévu. Mais il pourrait y avoir d'autres frais à venir.

170.380

Est-ce que l'argent de ce fonds sera investi dans la nouvelle structure? Non, c'est de l'argent qui est mis de côté pour le tennis dans 10 ou 15 ans, pour l'entretien et la rénovation des courts.

220.441

Qu'est-ce que cette taxe? Elle est en lien avec l'AVS payée par la commune pour ses employés.

32

Quel bilan tirer pour la nouvelle gestion de la forêt par le garde-forestier? Le bilan est très positif, tout va bien.

35

On constate que nos locaux se louent de moins en moins. Quelles mesures peuvent être prises? Il arrive que la commune refuse de louer les locaux à certaines personnes par mesure de sécurité ou pour éviter des déprédations. Il n'en demeure pas moins que certains locaux sont relativement chers à la location et, dans la région, l'offre est riche.

350 et suivants

Concernant les bâtiments, l'achat d'énergie est un poste important, que fait-on pour économiser? Les bâtiments ont été isolés, les portes et fenêtres changées si nécessaire, et on a procédé à la pose de lampe LED.

350.318

Est-ce que travailler avec une entreprise nous a coûté plus cher qu'un employé ? La Municipalité estime qu'il est préférable d'avoir un employé communal, parce que l'entreprise ne remplit que son cahier des charges, elle ne va pas plus loin. L'employé communal entreprend bien plus de petits travaux, il prend des initiatives qui garantissent le bon entretien des locaux communaux (changer une ampoule, remplacer des vis). Au niveau des coûts, l'entreprise nous a coûté plus cher.

45 gestion des déchets

Frais administratifs, 2016: 34'809.50, 2015: 24'059.60, pourquoi? La différence des frais administratifs entre 2015 et 2016 est constituée d'une Info aux habitants et d'un rattrapage de la TVA sur plusieurs années.

460.434

Taxes d'introduction, canalisations, la différence (budget-comptes) d'un million correspond-elle aux permis qui n'ont pas encore été délivrés ? Est-ce qu'on va toucher ce mio lorsque les permis seront délivrés? Selon la Municipalité, c'est de l'argent qui rentrera plus tard, ce sont des produits reportés.

510.318 et 510.3901

Explications sur la différence entre le budget et les comptes 2016. L'entreprise MBC est organisée différemment, elle a mieux rentabilisé sa prestation et nous coûte moins cher que prévu.

730.352

Pour l'AVASAD, soit l'aide et soins à domicile, le coût par habitant augmente chaque année, cela va-t-il continuer ? Probablement oui, mais les coûts de ce service sont difficiles à maîtriser et à évaluer.

p. 39

Besoin d'explications sur le prêt au Tennis-Club. Un prêt a été consenti en 2004 pour rénover les courts. Ce prêt est remboursé petit à petit par le club.

Rapport des commissaires Fabre et Parrat sur leur rencontre avec la Boursière

La délégation est partie de l'idée que le contrôle de la fiduciaire était suffisant et ne justifiait pas, pour l'exercice sous revue, de procéder à des sondages. Elle se réfère donc au rapport de celle-ci.

Au niveau du système du contrôle interne, la législation n'exige pas sa mise en place. Toutefois, de l'avis de la Municipalité une telle procédure est souhaitable. C'est pourquoi elle l'étudie. En l'état, elle opère un contrôle rigoureux des actes sujets à paiement et suit attentivement, par son représentant M. Olivier Berthoud, les travaux de la Bourse et les mouvements.

Par contre, elle s'est intéressée à quelques autres sujets soit :

Position 102 Municipalité

Contrôle de la restitution des prestations payées par les institutions dans lesquelles la Municipalité est représentée.

Position 110.3011 Traitement du personnel permanent

Contrôle du versement des prestations perte de salaire pour le ou les collaborateurs assujettis.

A noter que le fiduciaire a admis que ce produit soit comptabilisé dans ce compte en lieu et place de l'ouverture d'un nouveau compte. La commission s'y rallie.

Position 420.318 Honoraires et prestations urbanisme

Prise de connaissance du contrat de prestations passé avec la commune de Cossonay. Ce contrat décrit le cadre des travaux, les prestations et le coût. Il contient une clause de résiliation. Aucune compétence n'a été déléguée.

Position 461 Association AIEV

Prise de connaissance des comptes. A noter que l'association ne semble ne pas avoir déposé un rapport de gestion en tant que tel.

A ce propos il sied de relever que ce sont les organes de l'association qui procèdent à la surveillance des comptes et de la gestion. Les communes partenaires ne peuvent donc que consulter les actes au sens de la Loi sur l'information.

Position 9141.16 Remplacement conduite Ch. de la Cigale

Prise de connaissance du dossier de soumissions, de la procédure d'adjudication et de facturation. Les prestations, les choix sont dans la pratique des marchés publics et, sur la base de ce que la délégation a pu consulter, ceci est correctement tenu.

Position 9143.16 Crédit d'étude «Espace café»

Prise de connaissance du contrat SIA passé avec l'architecte *en novembre 2016*.

Autres questions :

SIT Système d'information du territoire

La Municipalité a passé un contrat avec un géomètre pour l'installation d'un progiciel permettant l'installation, puis la lecture des plans directeurs des réseaux, des plans d'exécution.

La commune se dote donc d'un outil actuel permettant de gérer de manière plus dynamique l'aménagement du territoire au sens large du terme. En ce sens, si elle le souhaite bien évidemment et si les compétences internes le permettent, cet outil peut regrouper de nombreuses «couches» d'information et, si nécessaire, être ouvert au public.

Il s'agit de noter que la législation fédérale puis celle cantonale ont introduit de manière claire la gestion des géodonnées.

Dans ce même chapitre, la délégation a été renseignée sur les travaux de mise à jour des servitudes pour les infrastructures de compétences communales.

Elle prend acte que la Municipalité poursuivra les travaux dans le temps.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'adopter le préavis n° 6/2017, soit:

1. d'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 40'487.92 au capital qui s'élève après cette opération à CHF 200'010.33;
2. d'accepter les comptes communaux pour 2016, la clôture du compte de fonctionnement et le bouclage au 31 décembre 2016 tels que présentés;
3. de donner décharge à la Municipalité et à la Bourse communale pour les comptes 2016.

Ainsi fait à Vufflens-la-Ville, le 5 juin 2017



David Goy, président



Sébastien Fabre



René Parrat



Yves Trottet



Pascal Berchier

Rapport sur les comptes de
P'Entente intercommunale des eaux Vufflens-la-Ville, Mex, Villars-Ste-Croix.
Informations comptes 2016

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission gestion-finances de Mex, représentée par Fernand Dominé et Jean-Gaël Pahud, a rencontré le 27 avril 2017 le comité de l'entente EIEVMV pour *examiner les* comptes 2016.

Vufflens-la-Ville et Villars-Ste-Croix étaient également représentées par des membres de leur commission gestion-finance respective.

La municipalité de Mex était également représentée par Monsieur Grégory Wyss, syndic et par Madame Renée Marendaz, municipale en charge des services industriels.

Compte tenu de la maîtrise des charges et d'un réseau d'acheminement sain, les comptes bouclent avec un bénéfice de CHF 18233.45 sur un chiffre d'affaires d'environ CHF 270000.--. Ce bénéfice sera attribué au fonds de réserve.

Le fonds d'investissement, alimenté par CHF 25000.-- par année, a été plafonné à CHF 200000.--, montant qui sera atteint en 2017. Il ne sera plus alimenté dès 2018 jusqu'au moment où des investissements importants le justifieront à nouveau.

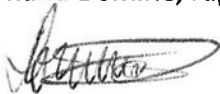
La commune de Mex a acheté 55553 m³ d'eau en 2016, soit 78m³ par habitant par année, soit encore 214 litres par habitant par jour.

Sur la base de notre mandat, nous proposons au conseil général de Mex d'approuver le rapport tel que présenté.

Fait à Mex, le 5 juin 2017

Pour la commission gestion-finances :

Fernand Dominé, rapporteur



Jean-Gaël Pahud

